

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9855

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
PARKING DE LA SALLE DECOOL RUE ST-ANTOINE – DON DE SANG**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la collecte de sang qui aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à la salle Jean-Pierre Decool rue St-Antoine

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer l'installation et le bon déroulement de la collecte

**ARRÊTE****Art 1** : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking de la salle Jean-Pierre Decool dans sa moitié côté rue St-Antoine le vendredi 09/06/2023 de 06h00 à 20h00.**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant commandant la gendarmerie

Fait à WATTEN, le 08/06/2023

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,




**Daniel DESCHODT.**